

AED/AESH en REP/REP+ :

obtenez les sommes qui vous sont dues !

Indemnités REP/REP+

**AESH, AED :
exigez la rétroactivité!**

Le SNES-FSU vous accompagne

Suite à la décision du Conseil d'État du 16 juillet 2025, le ministère est contraint de verser les indemnités REP et REP+ aux AED et AESH pour la période antérieure au 1er janvier 2023.

⚠ Attention : le versement n'est pas automatique. Si vous êtes concerné-e, vous devez en faire la demande.

Le SNES-FSU vous accompagne pour obtenir les sommes qui vous sont dues !

Ai-je droit à la rétroactivité ?

Vous êtes concerné-e si vous avez exercé en tant qu'AED ou AESH dans un établissement REP ou REP+ avant le 1er janvier 2023.

Le ministère invoque la prescription quadriennale : il s'est engagé à verser les sommes dues du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 (pour celles et ceux qui en feront la demande avant le 31 décembre 2025). Le SNES-FSU continue de se battre pour le versement des indemnités dues depuis 2015.

Comment faire ma demande ?

Vous devez constituer un dossier à envoyer à votre rectorat comprenant :

- un courrier de demande des indemnités,
- des pièces justificatives (contrats, avenants, emploi du temps...).

Le SNES-FSU vous accompagne dès maintenant pour constituer votre dossier.

Et après ?

Une fois votre demande reçue, le rectorat étudiera votre dossier.

Le ministère recommande aux académies de privilégier une solution amiable, en proposant à chaque agent éligible un protocole transactionnel pour régler les sommes dues.

Quel montant puis-je obtenir ?

Le montant dépend de plusieurs critères :

- durée d'exercice en REP ou REP+ ;
- quotité de travail ;
- période concernée...

Pour un temps plein, les indemnités annuels, en brut, sont :

- en REP : 1 106 € .
- en REP+ : part fixe (3 263 €) et part variable (au maximum 448 €).

**Le SNES-FSU met
à votre disposition
un calculateur,
faites le test !**



Le SNES-FSU avec vous pour gagner

Adhérer au SNES-FSU, c'est renforcer notre syndicat et lui donner encore plus de force pour agir ensemble et pour gagner.

La cotisation au SNES-FSU est de 25 € pour l'année, dont 16 € remboursés en crédit d'impôt. L'adhésion coûte donc en tout 9 €.